

Le COURRIER DE MONTMAGNY

Organe du comté de Montmagny

"Autorisé comme envoi postal de la deuxième classe, Ministère des Postes, Ottawa".

63ième année

Montmagny, Samedi, le 6 avril, 1946

No 15

LES CONTRIBUABLES DE LA VILLE DE MONTMAGNY VOTERONT LES 15 ET 16 AVRIL

Le vote sera-t-il "pour" ou "contre" l'achat de l'aqueduc? Question très importante à décider. Y a-t-il intérêt pour la ville? Tranchons la question, c'est au contribuable à décider.

Le Conseil de Ville présentera aux contribuables de la ville de Montmagny un referendum les 15 et 16 avril pour un règlement d'emprunt de \$180,000.00 réparti dans 20 ans, lequel lui permettra d'acquiescer l'actif de la Corporation de l'Aqueduc, compagnie privée, qui exploite le système d'aqueduc.

Depuis nombre d'années, cette question a été souvent soulevée. Cette question fut-elle mal expliquée ou mal dirigée par des groupes qui se sont faits la lutte en y mettant des rancunes personnelles, sans tenir compte des avantages ou désavantages. La question ne fut jamais exposée d'une manière claire et précise aux contribuables.

Appartiendrait-il au journal de le faire puisque nul autre n'est décidé de l'entreprendre, soit publiquement ou encore par des articles qui nous auraient fait grand plaisir de publier, venant de la part de gens sérieux, lesquels auraient pu aider à faire de la lumière sur cette importante question, dans un exposé qui aurait dirigé le contribuable si oui ou non la ville doit acheter l'aqueduc.

Point n'est besoin de dire si la ville devrait être propriétaire du système d'aqueduc. Cela, tout le monde le désire et nous sommes d'accord pour reconnaître que les villes et presque toutes les municipalités ont leur aqueduc.

Si nous n'avons pas la nôtre c'est dû aux différents préjugés que nous signalons plus haut et qui nous ont fait perdre les chances de l'acheter à de meilleures conditions. Les conditions étaient-elles aussi avantageuses? Pour cela, nous ne le croyons pas. Plusieurs années se sont écoulées. Quoiqu'on en dise, le service de l'eau dans la ville a été continué, mais dire que c'est toujours le même aqueduc, c'est difficile d'être d'accord si les gens sont sous l'impression que c'est un système de longue date. Oui, pour certaines parties. Non, pour ce qui fut ajouté et remplacé. Le remplacement a fait disparaître le vieux. Ce qui fut ajouté est du neuf, et le neuf a multiplié le nombre de clients, les courses nouvelles, etc.

Les renseignements que nous avons en mains et qui nous serviront à donner certains éclaircissements sont basés sur des estimés d'ingénieurs et les documents exposant la situation de la Corporation de l'Aqueduc dans son bilan de 1944 soumis aux dossiers de la ville pour étude, donnent les éclaircissements sur ce qu'elle rapporte, et ce que la ville aurait comme revenu comparativement à ce que la Corporation de l'Aqueduc retire.

Un règlement pour l'achat de l'aqueduc sur lequel le contribuable a déjà été appelé à se prononcer fut présenté en novembre 1927. La Compagnie d'Approvisionnement d'Eau Limitée en était propriétaire et fut après acheté par la Corporation de l'Aqueduc. Le règlement d'emprunt comprenait un montant d'achat de \$175,000.00, payable en 40 ans; les intérêts et le capital auraient coûté à la ville, en 40 ans, \$408,185.00, le aux d'intérêt à 5%.

Le résultat du vote fut le suivant: votèrent pour, 190; contre, 113. 393 votèrent exercèrent leurs droits de vote. Plus d'un cinquième avait voté, mais le résultat en valeur donnait une minorité, s'établissant ainsi: 303 votèrent sur lesquels il fallait calculer les deux tiers en valeur. Les deux tiers de 303 égalent 202, moins 190 "pour" égalent 12. 12 voix manquaient pour obtenir les deux tiers des votants. Le règlement fut renversé.

Votèrent en valeur "pour" \$196,985.00; "contre" \$242,075.00. Les deux tiers, soit \$532,040.00 sur \$738,060.00 ayant été obtenu, le premier ne l'ayant pas été pour les deux tiers en nombre et en valeur, le résultat fut celui plus haut donné.

Plus tard, les services de la maison DeGaspé, Beaubien & Cie furent demandés par la ville afin d'établir des estimés pour la construction d'un aqueduc. Ce rapport en date du 28 août 1930 donnait la description générale des sources, réservoirs, ruisseaux, pompage, les essais faits dans les sources, les conduites d'eau, les essais aux bornes fontaines, la consommation domestique, protection contre les incendies et des plans furent soumis. La Corporation de l'Aqueduc qui était propriétaire en 1939 avait porté objection à l'inspection de son système. La Commission des Services Publics, laquelle avait été informée de l'affaire, donna l'autorisation nécessaire par un jugement dans la cause et MM. Larivière, Ciré et Lacouture firent les relevés nécessaires qui ont établi qu'il en coûterait à la ville \$319,000.00 pour la construction d'un aqueduc.

Ce n'est plus la même question aujourd'hui, à savoir si nous pouvons construire le même projet d'aqueduc, soumis par la maison DeGaspé, Beaubien & Cie, car les conditions ne sont plus les mêmes. Il y avait le chômage, le prix des matériaux au plus bas, aujourd'hui, combien nous coûterait un tel projet? Le double probablement. Alors, conclusion, rien à faire.

Le règlement présenté aux contribuables en 1927 se résumait exactement au même prix d'achat soumis dans le prochain règlement des 15 et 16 avril prochains. Que doit-on en conclure?

Nous chercherons, avec les chiffres que nous avons en note, à exposer le plus clairement possible cette affaire.

L'actif de la Corporation de l'Aqueduc de Montmagny sur son bilan de 1944, donne en aménagement, outillage, propriété et roulant, le montant de \$226,368.99. Les revenus sur les opérations, services de l'aqueduc, abonnements, \$22,784.60. Le camp militaire, \$3,895.50, en intérêts reçus, loyers et revenus sur placements, \$4,038.14, soit en tout \$30,718.14.

L'administration représente les items suivants:

Administration	\$ 4,413.93
Assurances	613.22
Obligataires	474.12

(Suite à la page 4)

M. Tenger à Montmagny

Nous sommes heureux d'apprendre que M. Tenger, de la Maison Brentano's de New-York, de retour d'Haiti, sera dans notre ville la semaine prochaine en visite chez l'échevin Maurice Marquis et aux Editions Marquis, Ltée., en voyage d'affaires pour la maison Brentano's qu'il représente comme gérant dans l'édition française de cette importante maison. M. Tenger sera accompagné de Mme Tenger.

Conférence du R. P. Joseph Ledit, s. j.

Le 27 mars dernier, le R. P. Joseph Ledit, jésuite, a donné au cinéma Taché sous les auspices de la Ligue Catholique féminine, une conférence sur "la restauration du monde par la charité".

...Résumé de la conférence: La charité tend à l'union. Notre-Seigneur lui-même l'a voulu cette unité dont le monde a besoin plus que jamais peut-être.

Deux courants de doctrine veulent l'établir cette union désirée. S. S. Pie XII la propose à l'univers. Il presse les hommes de la faire. Lui-même donne l'exemple avec une générosité qu'on ne saurait trop reconnaître et secondier. D'un autre côté, les ennemis de Dieu travaillent à l'opérer à leur profit par la force et par la violence, notamment la Russie communiste remplit ce rôle avec une ténacité digne d'une meilleure cause.

Le conférencier donne alors quelques pages intéressantes sur l'histoire de la Russie au point de vue religieux.

Aux forces du mal, il convient d'opposer les forces du bien. C'est ce que fait l'Action Catholique, tant par ses sections féminines que masculines. La Ligue Catholique Féminine n'a pas reculé devant la tâche. Des membres ont mis tout leur cœur et toute leur délicatesse dans l'exercice des œuvres de miséricorde. Après les en avoir loués chaleureusement, le conférencier fait de nouveau appel à leur zèle pour secourir les pays d'Europe ravagés par la guerre. Nous ne doutons pas que ce S. O. S. ne soit entendu par notre population renommée pour sa charité.

Mme Emilien Blanchet, vice-présidente, présenta le conférencier qui fut remercié par M. l'abbé G. Gariépy, aumônier de la Ligue.

La partie musicale a été interprétée par Mlle Madeleine Tremblay. Celle-ci se prête toujours avec une bonne grâce remarquable aux demandes que lui font les diverses associations paroissiales.

CONTRE UNE RESOLUTION DU CONSEIL

A la dernière séance du conseil de la ville de Montmagny du 1er avril, une résolution à l'effet d'autoriser le détachement d'une partie du territoire situé dans la ville de Montmagny, du côté sud du Chemin de Fer Canadien National, l'échevin Maurice Marquis s'est prononcé contre cette résolution, protestant à ce que la ville concède à la paroisse la partie sud du côté de la ligne de Chemin de Fer Canadien National. Il fit allusion que cette partie de territoire pourrait servir plus tard à l'installation de nouvelles industries que la ville se verrait enlever pour avoir fait telle concession. Ce n'est pas le temps de céder du territoire quand nous en cherchons d'ici quelques années. Ceci donnera évidemment l'avantage à d'autres de réclamer la même chose. Nous avons un comité d'Urbanisme qui prépare un plan d'ensemble, lequel cherche à grouper l'industrie dans une même zone. Nous aurons besoin d'espace et si nous concédons du territoire, l'avantage sera profitable à la paroisse et nous perdrons en conséquence. Le vote n'ayant pas été demandé, il demanda pour que sa désidence soit inscrite au livre des minutes.

Une partie des propriétaires avait signé la requête. Son Honneur le Maire Poirier, de la paroisse, était présent, après avoir donné son idée sur cette question, faisant remarquer que la paroisse ne pouvait donner les avantages que la ville donne aux propriétaires résidant dans cette partie. Il ne semblait pas très favorable à l'annexion de cette partie de territoire que la ville est prête à leur concéder. Il croit que les démarches n'iront pas plus loin.

M. Téléphore Coulombe demanda au maire s'il pouvait faire la même demande pour le lot en bordure de la paroisse du côté nord.

Le Maire lui répondit qu'il avait droit de faire la même demande mais qu'il ne croyait pas que dans son cas la ville laisserait se détacher la partie qu'il détient en lots. M. Coulombe profita de l'occasion pour demander certaines explications se rapportant au règlement d'emprunt pour l'achat de l'aqueduc.

M. Maurice Marquis réélu président du Club de Raquetteurs "Le Bûcheron"

Le Club des Raquetteurs "Le Bûcheron" a procédé à l'élection des nouveaux officiers de 1946-47 à son assemblée du 28 mars, à leur chalet du Club Centre Sportif, Avenue des Bouleaux, afin de se choisir un nouveau président et officiers.

La plus grande partie de tous les membres actifs du Club étaient présents à cette assemblée, laquelle avait pour but de donner l'état des finances du Club et procéder à l'élection des nouveaux officiers.

Le président sortant de charge, M. Maurice Marquis, échevin, donna un exposé sommaire des progrès qui ont été accomplis durant les quatre dernières années, sous sa direction comme président, et les résultats qui ont fait du Club l'un des plus en vue à Montmagny et à l'étranger, parmi les Raquetteurs. Il fit une analyse de la situation des difficultés premières lors des premiers jours, lorsque la construction du chalet fut entreprise; les résultats obtenus et les améliorations qui se font graduellement. Le bon état des finances pour quoi il remercia le dévoué secrétaire, M. Lucien Clavet, l'un de ses précieux collaborateurs à titre de secrétaire-trésorier.

Il remercia tous les membres pour la bonne coopération, la bonne entente parmi les membres, remercia l'un de ses bons membres, M. Marius Normand, qui n'a pas ménagé son temps et qui est l'un des plus précieux collaborateurs pour le travail qu'il a fait pour le Club. Il remercia également tous ceux qui ont, de près ou de loin, contribué à l'avancement du Club. Souhaitant tous les succès possibles à la nouvelle direction, il assura les membres de son entier appui.

Procédant à l'élection, le résultat donna comme président, M. Maurice Marquis, de nouveau réélu; M. Sam Marcotte, vice-président; M. Ernest Paré, 2e vice-président; M. Lucien Clavet, secrétaire-trésorier; M. Noël Couillard, secrétaire-archiviste; tous réélus, M. Jean-Paul Normand, capitaine; M. Lauréat Fournier, lieutenant; M. Marius Normand, pourvoyeur; M. Maurice Paquet, porte-drapeau; M. Rosaire Langlois, capitaine-clairon; directeurs: MM. Jules Michon, Léo Fournier, réélus; MM. Patrice Corriveau, Charles Legendre et Noël Gaumont.

Le président réélu, M. Maurice Marquis, reprenant la charge de la présidence pour un nouveau terme, fit remarquer qu'il en était à son cinquième terme comme président et qu'il espérait que l'an prochain un autre devrait remplir cette charge et qu'il croyait qu'avec cinq années à la présidence, il avait fait sa part et que d'autres pourraient diriger le Club dans la voie qu'il a suivie jusqu'à ce jour. Il souligna aussi la conduite si fraternelle avec laquelle l'élection venait d'avoir lieu et la confiance qu'on lui témoignait de nouveau en lui donnant la présidence pour un nouveau terme. Il remercia également les membres pour lui avoir donné un bureau de direction sur lequel il pourra compter pour accomplir une partie du programme qui doit faire progresser le Club vers un autre sommet durant l'année 1946-47.

Qu'est-ce que l'urbanisme ?

(Suite de la semaine dernière)
Et, messieurs, nous avons parlé de la nécessité de différencier et statuer les endroits où, dans une municipalité, peuvent s'établir certains commerces, certaines industries, etc., ainsi que ceux où doivent être situés les quartiers résidentiels. Vous conviendrez tous, je crois, qu'une telle réglementation est absolument nécessaire. Nous arrivons donc à la question: "Comment atteindre ce but?" La loi est là toute prête pour vous servir. Que ce soit une municipalité de village ou de ville, l'article 322a du Code municipal et l'article 426 de la Loi des cités et villes sont là pour vous servir.

Ces articles donnent tous deux aux municipalités auxquelles ils s'appliquent des pouvoirs très étendus de zoning et de réglementation de l'habitation et autres constructions. Naturellement, la loi est là pour s'en servir et il appartient aux municipalités d'avoir au moins le courage de s'occuper d'elle-même et de passer les règlements voulus.

Il y a cependant un point sur lequel je crois devoir vous mettre en garde. Une fois un règlement de zonage passé et adopté, un tel règlement ne peut pas se briser ou se modifier sans observer certaines formalités. La raison de ceci est très simple et la cause en est très juste. Par exemple, en supposant que sur une certaine rue, le règlement de zonage statue que seulement des maisons individuelles construites en pierre, en brique ou autrement, doivent y être bâties et que, dans la suite, plusieurs personnes s'y sont établies sous la garantie de la protection accordée par un tel règlement, et voilà que, plus tard, sous la pression de certaines influences, un ou des individus viennent à l'assaut du conseil pour que celui-ci permette d'établir des blocs à appartements, un garage, une industrie ou autres constructions prohibées à cet endroit; la réalisation d'une telle modification au règlement diminuerait de beaucoup la valeur des constructions déjà construites sous le règlement primitif, ce qui serait très injuste pour ces personnes. Alors, toute modification à un règlement de zonage doit être soumise au vote des personnes intéressées ce qui, en somme, est selon l'équité et la justice.

Un autre point sur lequel je désire attirer votre attention est celui de la largeur des rues. La loi prévoit que dans toute cité, ville ou village, la largeur des rues doit être au moins de 66 pieds à moins que le lieutenant-gouverneur permette, pour des raisons spéciales, une largeur moindre. Autrefois, les besoins du trafic n'étaient pas ceux d'aujourd'hui. Vous savez tous que l'automobile est venue pour rester et que le trafic occasionné par cette famille de véhicules, que ce soit l'automobile à passagers, le camion, l'autobus, etc., s'amène toujours de plus en plus dense.

Il est à peu près reconnu aujourd'hui que pour une rue ordinaire (et dans les rues ordinaires j'inclus bien la rue résidentielle), une largeur de 60 à 70 pieds constitue à peu près l'idéal. Or, notre loi statue une largeur de 66 pieds. Alors, pourquoi ne pas prendre partout ce chiffre légal et bâtir nos rues en conséquence.

Par largeur de rues, j'entends la

largeur de ce qui appartient à la municipalité, c'est-à-dire de la ligne de la propriété privée d'un côté à cette même ligne de l'autre. Je ne veux pas dire nécessairement la largeur de la chaussée carrossable. Une rue (propriété municipale) peut avoir une largeur de 66, 89 pieds, etc., et la partie carrossable n'en avoir, disons que 30. A part cette partie carrossable, il y a les fossés et les bordures de gazon, les trottoirs, etc., mais le fait reste qu'il y a toujours une largeur de 66 pieds ou plus appartenant à la municipalité et si, dans un avenir plus ou moins rapproché, il est nécessaire d'élargir la chaussée, cet élargissement peut se faire pour le seul coût des travaux sans expropriations coûteuses et sans chicanes municipales.

De plus, si vous avez une rue d'une largeur suffisante, il est très facile pour la municipalité d'y exécuter la pose de tuyaux d'aqueduc et d'égout, d'y entretenir des fossés et surtout d'ouvrir des rues à la circulation d'hiver.

J'insiste beaucoup sur ce dernier point. Une rue large où l'on peut, à l'aide de charriots, débarrasser largement la chaussée en entassant la neige sur les bords sans la charroyer, est une rue où l'entretien d'hiver coûte relativement peu. Mais dès que l'on vient à la nécessité de charroyer la neige, le coût monte avec rapidité étonnante et le budget municipal baisse d'autant. Avec une rue de 68 pds, vous pouvez, sans que cela nuise à la circulation, laisser des bancs de neige des deux côtés; avec une rue de 40 pieds, il faut absolument charroyer la neige. Je vous laisse à calculer laquelle de ces deux rues est la plus avantageuse.

Aux alentours de nos grandes cités, toutes les routes restent ouvertes au trafic automobile durant l'année entière. Dans les centres moins peuplés, les choses n'en sont pas encore là, mais des progrès très sensibles se font un peu partout et, messieurs, j'entrevois un avenir, peut-être assez rapproché, où l'on pourra partir, disons de Montréal et faire le tour de la Gaspésie en toutes saisons de l'année. Je vous laisse penser et vous prie dans tous les développements futurs que vous ferez, d'y donner une plus sérieuse considération.

Vous avez remarqué, mes chers amis, que je ne vous ai pas parlé de tourisme. Il existe, parmi les organismes de la province, un office de tourisme qui est bien plus en mesure qu moi de parler de cette question. Sans doute, le tourisme est une grande et belle chose et il est nécessaire que les municipalités y songent car l'argent du tourisme qui entre en un endroit est un avoir venant de l'extérieur qui reste dans la municipalité. Il faut donc y penser et ne pas perdre cette source de revenus mais, pour ce qui a trait au Service provincial d'urbanisme, nous nous occupons non pas du tourisme venant de l'extérieur mais de l'aménagement des municipalités au simple point de vue du bien-être de ceux qui y demeurent. C'est très bien d'avoir un centre attrayant pour le tourisme, mais il est encore plus recommandable d'avoir les plus belles conditions de vie possible pour les citoyens d'une municipalité. C'est là l'unique but de notre organisation et c'est pour vous l'expliquer

que je vous parle ce soir.

En conclusion, messieurs, permettez-moi de vous résumer en quelques mots ce que j'ai essayé de vous dire pendant les quelques minutes que je vous ai parlé. Pour toute municipalité consciente d'elle-même, ayant foi en son avenir, il incombe de s'occuper activement des questions suivantes:

a) Voir à ce que son cadastre soit en ordre;

b) Avoir (faire faire au besoin) un plan général de tout son territoire sur lequel plan apparaîtront non seulement les limites de la municipalité mais aussi les rues ouvertes ou déterminées, les services publics, c'est-à-dire l'aqueduc, l'égout, etc., les niveaux, au moyen de lignes de contour ou autrement;

c) La détermination au moyen de plans, des projets futurs de la municipalité avec localisation de rues, de parcs, de sites d'écoles et même d'églises, et autres nécessités, dans toute l'étendue ou, au moins, dans une partie de la portion non-bâtie de la municipalité;

d) La détermination de ce qu'il est nécessaire de réaliser dans la partie bâtie de la municipalité, avec, au besoin, l'homologation de lignes visant à l'élargissement de rues, à leur prolongement ou à l'ouverture de nouvelles rues, ainsi que toutes considérations du même genre;

e) La passation d'un règlement de construction adéquat avec les besoins de la municipalité;

f) La passation d'un règlement de zonage basé sur les conditions existantes dans la partie bâtie et

HOMMES et FEMMES

POUR

- BANDES HERNIERES
- BANDES ABDOMINALES
- SUSPENSOIRS
- BAS ELASTIQUES
- Une chambre d'ajustage est à votre disposition.

A

La Pharmacie Bergeron DE MONTMAGNY

Tél. : 333

les conditions à réaliser selon le plan des projets futurs mentionné au paragraphe "c". (Ce règlement de zonage peut être combiné avec celui de la construction mentionné au paragraphe précédent ("C").

g) En dernier lieu mais certainement pas de la moindre importance, la détermination bien arrêtée de la part du maire, du conseil des chambres de commerce, des associations de tous genres ayant pour but le bien-être de la population et, surtout, de la part de tous et de chacun des citoyens, de maintenir et de mener à bonne fin tou-

tes mesures prises et tous règlements passés pour le bien de la municipalité.

« Sans coopération, vous ne ferez rien qui vaille. Avec la coopération, vous irez loin, bien loin, et dans 10, 20, 30, 40 ans d'ici, ce sera l'avenir qui dira si vous avez réalisé votre tâche. »

FIN

Un véritable ami est le plus grand de tous les biens et celui de tous qu'on songe le moins à acquérir.

PRÊTS pour l'achat DE BESTIAUX DE RACE



LA QUALITÉ de vos troupeaux peut être améliorée en quelques années par l'introduction de bêtes de bonne race, choisies avec soin. Si vous désirez faire l'acquisition d'animaux de race pure, jeunes ou adultes, la Banque Royale du Canada se fera un plaisir de vous prêter l'argent nécessaire à la réalisation de ce projet.

En vertu de la Loi sur les prêts pour l'amélioration des fermes (1944) vous pouvez emprunter de l'argent à des conditions très favorables pour l'achat de bestiaux de race à fin d'élevage, machines agricoles, outillage, pour nouvelles constructions ou réparations aux bâtisses, installations électriques, etc. Les remboursements sont effectués par versements commodes et le taux d'intérêt est peu élevé. Nos gérants se feront un plaisir de vous renseigner à fond concernant ces prêts aux cultivateurs.

LA BANQUE ROYALE DU CANADA

SUCCURSALE MONTMAGNY

J. L. ROBERGE, Gérant

ASSURANCES...

- VIE
- FEU
- VOL
- AUTO
- ACCIDENTS
- MALADIE
- ETC.

PAUL-E. TASCHEREAU

Courtier en Assurances.

Tél. : 205 — Résidence, Tél : 163.

Rue du Dépôt, — — Montmagny.

TON PAIN EST UN VRAI RÉGAL!

IL EST FACILE À FAIRE AVEC LA LEVURE ROYAL



Seulement 2¢ par jour vous protègent contre les non-réussites!

L'ENVELOPPE HERMÉTIQUE EN PROTÈGE L'ACTIVITÉ

LES PAINS DE LEVURE ROYAL ASSURENT UN PAIN PARFAIT

avocat, Québec; M. et Mme Donat Côté, Shawinigan Falls; M. Alphonse Côté, Augusta Maine; M. E. Gilbert, Québec; M. W.-E. Pitlotte, Rép., Colgate Palmolive Peet Co. Ltd.; M. A.-M. Lebel, rép., International Harvester Co. Ltd; The Ogilvie Flour Mills Ltd; Lewis Bros., Limited; Boudrias & Frères Limitée; M. et Mme Albert Talbot, Barton; T. Gignac, Limitée; J.-H. Trudeau, Québec.

LETTRES DE SYMPATHIES

Me Jean Lesage, député de Montmagny; M. Fernand Choquette, député de Montmagny; M. l'abbé Jos-V. Boucher, curé de Lauzon; M. l'abbé Marius Paré, directeur du collège Ste-Anne de la Pocatière; M. l'abbé Laurent Nicol, vicaire à St-Odilon; M. l'abbé Léon Bélanger, collègue Ste-Anne de la Pocatière; M. l'abbé Fernand Dupuis, vicaire à St-Raphael; M. l'abbé Ph. Pageot, aumônier; Rév. Socur de la Charité, St-Joseph de Beauce; M. Pierre Proulx, étudiant au Collège Ste-Anne de la Pocatière; Christie, Brown & Co. Limited, Québec; Fry-Cadbury, Limited; Robin Hood Flour, Mills Limited; R. F. Cream & Co. Limited; Laiterie de Québec, Limitée; M. Jean-Marie Lachance, Montréal; Mme Dr Tremblay, Montréal; M. et Mme Léo-K. Laflamme, M. le curé Nicole, de l'Île aux Grues; Couvent de la Congrégation Notre-Dame, Montmagny; M. l'abbé DeVarenne.

GRAND-MESSES

Chevaliers de Colomb, Montmagny; Chambres de Commerce des Jeunes, Montmagny; M. Ad jutor Fortier, Montmagny; Boulanger, Fortier & Rondeau, Québec; H.-C. Fortier, Limitée, Montréal; La famille Onésiphore Proulx, Montmagny; M. et Mme Raoul Gaudreau; M. et Mme Amédée Proulx; M. et Mme Armand

Pâques

TARIE SPECIAL

DÉPART: de jeudi, 18 avril jusqu'à 2.00 p.m. lundi, 22 avril

RETOUR: départ jusqu'à minuit, le mardi, 23 avril 1946.

ALLER et RETOUR POUR LE PRIX d'un billet simple plus un quart.

Profitez de cette longue fin de semaine pour visiter vos parents ou vos amis.

M. GERARD HOUDE, agent, téléphone : 4

CANADIEN NATIONAL

Proulx; Mmes Rose et Bernadette Proulx; M. Claude Proulx; ses petits-enfants; M. et Mme Roland Mainville; M. et Mme Gérard Montminy; M. et Mme Léon Montminy; M. et Mme J.-P. Fournier; Mme Napoléon Fournier, Québec; Claire Fontaine, Limitée Québec; M. et Mme Alphonse Labrecque; M. et Mme Jean Lesage, Québec; M. et Mme P.-E. Lebel, Ste-Anne de la Pocatière; Mme Eugène Levesque; M. et Mme J.-Léonce Roberge; Roland & Frères, St-Pacôme; Famille Jos. Talbot, St-Pierre; M. Paul Tacheureau; M. Ernest Tardif Québec; A.-Frs. Turcotte, Enrg, Québec; M. Jules Gingras, Québec; La Maison Jos. Vaillancourt Enrg., Québec.

MESSES PRIVILEGIEES

Académie Commercial, Québec; Henri Boulet; Famille Emile Bernier; M. Albert Blais; M. et Mme Alfred Bacon, St-Geo. Champlain; M. C.-E. Boivin, Québec; M. Emile Breton, St-Pierre; M. Abraham Bacal; M. et Mme Ulric Beaumont, M. et Mme Robert Bernatchez; Mme Joseph Blouin; M. et Mme C.-A. Corriveau; M. et Mme Raoul Corriveau; M. et Mme Fortunat Côté, St-Geo. Champlain; M. Albert Côté; M. et Mme

Funérailles de M. Wilfrid Proulx

Un citoyen, homme d'affaires avantageux, est décédé dans notre ville, vient de descendre dans la tombe. Ce fut une surprise générale, teintée de tristesse, quand le glas lugubre annonça l'échéance d'une vie dont les activités n'avaient de trêve, alors qu'il fallut sans délai répondre "le fial" à l'appel du Maître, et partir! mais avec la douce consolation de posséder Jésus dans son cœur, avoir reçu l'ultime sacrement et adressé un regard d'affectueuse reconnaissance aux siens qui, dans leur douleur résignée, acceptaient le sacrifice en priant. N'est-ce pas là, le plus bel éloge qu'on puisse faire d'un homme dont la tâche accomplie, s'en retourne vers la Terre Promise, après avoir été l'artisan probe et laborieux d'un domaine qu'il laisse ici-bas.

M. Wilfrid Proulx exploitait un commerce comme négociant en gros, depuis 36 ans. Les débuts furent modestes; mais grâce à l'esprit d'initiative, et à une prudente administration, en peu d'années, il y avait promesse de succès. Excellent chrétien, charitable et dévoué pour toutes les bonnes causes! M. Proulx pour répondre aux desirs de ses concitoyens accepta les charges de Juge de Paix, de marguillier, d'échevin, d'administrateur de la Commission scolaire C. S. C. en

gardant toujours la confiance et l'estime de tous ceux qui le connaissaient ou qui entretenaient un certain commerce avec lui. M. Proulx est décédé le 28 mars à l'âge de 76 ans. D'imposantes funérailles eurent lieu le premier avril dernier. Plusieurs paroissiens et un grand nombre d'étrangers remplissaient notre beau temple orné de ses plus riches tentures funèbres. Les maîtres et les maîtresses des différentes communautés religieuses accompagnaient leurs élèves pour le service.

M. le chanoine Lessard, fit la levée du corps, M. l'abbé J.-C. Nicole, cousin du défunt, chanta le service avec comme diacre et sous-diacre, MM. les abbés Labbé et Léopold Blanchet. Au chœur on remarquait, M. le curé Lessard, V. F., M. l'abbé Elisée Simard, curé de St-Damase, l'abbé G. Gariépy, vicaire, et l'abbé J.-P. Coulombe, eccl. M. l'électeur Coulombe, ex-maire, porta la croix, MM. Alexandre Fournier, Joseph Paré, Lucien Nicole et Jos. Nicole, agissaient comme porteurs d'honneur. M. Proulx laisse dans le deuil son épouse, née Rosalie Côté, ses fils, MM. Amédée et Armand, ses filles, mesdemoiselles Bernadette et M.-Rose. Deux autres filles ont précédé leur père dans l'Éternité. Les restes mortels de cet estimé concitoyen furent reconduits au cimetière St-Odilon par un cortège d'amis, pour être inhumé dans le lot de famille.

TRIBUS FLOREAUX De ses enfants: Biscuits Montmagny, Inc.; Robin Hood Flour Mills; B. Houle & Grothé, Limitée; Plantations Ltd., Barbados; Fry-Cadbury, Limited.

TELEGRAMMES Monsieur Fernand Choquette, député de Montmagny; M. et Mme Mme Edgar Chassé, Rimouski; Rioux & Pettigrew, Limitée, Québec; M. Laval Pouliot, rép. W. M. Wrigley Jr. co. Ltd., Québec; M. et Mme L. Proulx, Rivière-du-Loup; Robin Hood Flour Mills Limited; M. Geo.-René Fournier,

4 Générations de femmes nerveuses ont su faire disparaître facilement la FAIBLESSE

IRRÉGULARITÉ, NERVOUSITÉ, FAIBLESSE, PÂLEUR, MANQUE D'APPÉTIT

TROUBLES FÉMININS, SYMPTÔMES OU CONSÉQUENCES DE L'ANÉMIE

PILULES ROUGES

TONIFIEZ-VOUS EN PRENANT LES BONNES

POUR LES FEMMES PÂLES ET FAIBLES

CIE CHIMIQUE FRANCO AMERICAINE LTEE, 1566, RUE ST-DENIS, MONTREAL 18

DE PROGRÈS EN PROGRÈS

EXTRAITS DU 69e RAPPORT ANNUEL 1945

ACTIF

Obligations	\$13,597,806.92
Prêts hypothécaires	1,889,786.75
Propriétés immobilières	500,772.88
Prêts sur polices	1,098,357.03
Espèces en banques	232,441.64
Autre actif	283,381.23
Total de l'actif	\$17,602,546.45

PASSIF

Réserves sur polices	\$14,715,575.00
Réclamations à régler	165,974.00
Autres engagements	133,774.97
Total du passif	\$15,015,323.97
Surplus au 31/12/45	2,587,222.48

Ce surplus est attribué comme suit:

Réserves pour placements et change	809,468.71
Réserves pour ristourne et évaluation des polices	245,000.00
Partie non attribuée	1,532,753.77
Total	\$ 2,587,222.48

Quelques chiffres significatifs

Affaires nouvelles en 1945	\$6,484,081.00
Nombre de sociétaires au 31/12/45	84,023
Assurances en cours au 31/12/45	\$60,994,551.00
Actif total au 31/12/45	\$17,602,546.45
Argents payés depuis la fondation	\$34,243,268.64

Année	Nombre de sociétaires	Assurances en cours
1876	8	\$ 64
1901	16,284	16,198,400
1921	59,975	39,855,115
1941	73,683	50,079,078
1945	84,023	60,994,551

La Société des Artisans Canadiens-Français
ASSURANCE-VIE, ACCIDENT, MALADIE, INVALIDITÉ, RENTES VIAGÈRES
CENTRALE: 924-930 ST-DENIS, MONTREAL

Les contribuables de la ville...

(Suite de la 1ère page)

Entrées nouvelles	968.10
Entretien et réparations	8,404.53
Intérêts sur obligations	7,775.60
Loyers	135.12
Pouvoir	1,842.15
Taxes	1,888.26
TOTAL	\$26,575.09
Réserve, mauvais comptes	\$91.19
Dépréciations	\$5,387.71
Bénéfice de l'année	\$1,275.85

Si nous établissons pour le compte de la ville un bilan comparatif, tenant compte des économies qu'elle peut en tirer, il n'a pas lieu de tenir compte du montant de \$3,895.50 payé par le camp militaire, qui n'existe plus comme client, en diminution sur le revenu brut qui est de \$22,784.60. La ville aura à payer \$12,100.00 la première année, sur le capital et les intérêts, les assurances \$613.22 laissant une balance pour les opérations de l'année de \$10,071.38 qui se répartiront sur l'entretien, salaires, améliorations, loyers, pouvoir. Durant les 20 années de son exploitation, la ville, sur la base des revenus actuels, dépensera \$201,427.60.

Depuis que la Corporation de l'Aqueduc a pris en mains le système d'aqueduc, il a été dépensé depuis 1929 à 1944, \$75,488.33 en améliorations, plus de 40% de son système a été renouvelé, quoiqu'il y ait beaucoup à faire encore, les surplus revenus que la ville peut anticiper compensent suffisamment pour que dans les 20 ans, le système soit complètement refait à neuf. Nous voilà sur la question principale qui nous a été posée et c'est en établissant les chiffres autant qu'il nous est possible, ceux-ci ont été scrutés par des gens compétents, lesquels les ont étudiés sérieusement. En exposant la situation telle qu'elle est, nous croyons rendre service aux contribuables, et nous respectons l'opinion contraire, même que nous offrons les colonnes de notre journal pour exposer toute opinion contraire.

Nous en tenant aux documents sur lesquels nous justifions nos avancés, nous reproduisons le rapport de M. J.-P.-A. Laforest, en date du 16 juillet 1945, lequel nous dit :

A monsieur le Maire,
Monsieur Adrien J. Collin,
Montmagny, P. Q.

Monsieur le Maire,

Tel qu'entendu en notre conversation du 29 juin écoulé, à vos bureaux à Montmagny, en me servant de vos explications, des plans et rapports que vous m'avez remis, des notes que j'ai pu recueillir auprès du personnel de la corporation de l'aqueduc et les certaines études faites sur place, je suis arrivé à établir le coût actuel de l'aqueduc de Montmagny à \$209,604.06. Ce total comprend le matériel roulant, la marchandise et l'outillage en main d'après une copie de l'inventaire de la compagnie au 31 décembre 1944.

Mon estimation est basée sur le coût de la construction d'un système semblable qui serait construit en 1945, en faisant la dépréciation correspondante.

Je dois vous faire remarquer que le système d'aqueduc de la corporation ne correspond plus aux besoins de votre population; il se compose de trop de tuyaux de petits diamètres inférieurs à 6" et ne vous offre aucune protection effective contre les incendies. Votre réservoir (de 46 mille gallons) de compensation est trop petit, sa réserve est de trop courte durée. Pour être réellement utile, un tel réservoir devrait faire face à au moins trois jours de consommation. Il est aussi bon de noter qu'il serait facile de capter plus d'eau autour des sources actuelles.

Quant au système de distribution, sans le rebâtir complètement, il serait urgent de faire une étude pour le rendre utilisable, suivant les exigences des Underwriters afin de faire baisser les taux de vos polices d'assurances.

En conclusion, je dois donc dire que l'estimation au chiffre de \$209,604.06 ne montre pas la valeur réelle de l'aqueduc puisque nous avons là l'évaluation d'un système qui ne rencontre pas les besoins de la population. La municipalité devra dépenser des sommes considérables afin d'avoir un service d'eau potable et contre l'incendie "adequat".

Il est vrai que durant ces dernières années, la corporation de l'aqueduc a fait des travaux utiles à son point de vue, mais il ne rencontrent pas les besoins de l'heure; des tuyaux de deux pouces et quatre pouces ont été posés; aucune borne fontaine ne saurait être attachée à ces conduites.

Avant de terminer je vous prie de remarquer que l'estimation faite de l'aqueduc comprend tous les travaux exécutés jusqu'en 1945 inclusivement. En toute justice, je ne crois pouvoir évaluer l'aqueduc à plus de \$185,000.00 stock et matériel roulant compris d'après inventaire ci-attaché.

Le travail que je vous soumetts aurait certainement été plus juste, si une étude avait été faite à pied d'oeuvre, néanmoins, je suis convaincu qu'il est très près de la vérité.

Je vous retourne sous enveloppe séparée les rapports et les plans que vous m'avez prêtés.

Je demeure à votre entière disposition pour tous travaux additionnels ou explications dont vous pourriez avoir besoin en rapport



Studio
Pierre MICHON
PHOTOGRAPHIE

Service professionnel et commercial en photographie

- Mariage
- Banquet
- Groupe
- Conventum

25, rue St-Jean-Baptiste, Montmagny, C. P. 227. — Tél. 308

avec la présente évaluation ou préparation future de plans et devis utiles à votre municipalité.

Je prie d'accepter, monsieur le maire, mes sincères salutations et me croire,

Votre tout dévoué,

J. P. A. Laforest,
ingénieur professionnel.

Ce rapport a été présenté aux Affaires municipales, avec tous les dossiers, lesquels furent transmis du sous-ministre, et confiés pour étude à M. Théo J. Lafrenière, ingénieur en chef du ministère de la Santé, et nous reproduisons textuellement la lettre qui suit :

Le 19 octobre 1945.

Monsieur le Maire Collin,
Montmagny, P. Q.

Monsieur le maire,

Je désire par la présente vous confirmer l'entrevue que nous avons eue ce matin à mon bureau relative à la municipalisation du service de l'eau dans Montmagny.

Le Sous-Ministre des Affaires Municipales m'a référé le dossier sur cette question et le 4 octobre je lui disais qu'après étude de l'estimation faite par monsieur J. P. A. Laforest, j'approuvais le rapport.

Je désire vous réitérer, monsieur le maire, que nous sommes en faveur de la municipalisation des services d'eau dans les municipalités importantes. J'ai eu l'occasion de connaître les ouvrages qui déservent votre municipalité et il me fait plaisir de vous répéter que l'estimation faite par monsieur Laforest est juste et que votre corporation municipale fera une bonne affaire en achetant l'aqueduc au prix mentionné dans le rapport.

Il y a un principe bien simple et l'application générale qui veut que les frais imposés pour le service de l'eau doivent maintenir les systèmes en opération. Il faut de plus inclure dans les frais nécessaires pour maintenir un tel service l'intérêt et l'amortissement sur les ouvrages. Quand un tel service appartient à une compagnie d'utilités publiques, le fond d'amortissement est à son avantage. Quand un tel service est municipalisé, éventuellement, la municipalité devient propriétaire sans aucune charge supplémentaire du service établi.

Je n'ai donc aucune objection à vous répéter que j'ai été heureux d'approuver les documents qui m'ont été soumis par le sous-ministre des Affaires Municipales et j'espère que Montmagny deviendra prochainement propriétaire de son système d'aqueduc si elle ne l'est pas déjà.

Votre tout dévoué,

Théo. J. Lafrenière,
Ingénieur en chef.

Montréal, 16 juillet 1945.

Nous avons donné pour cette semaine un aperçu général. Nous donnerons dans notre prochain numéro d'autres détails et explications que nous demanderont les contribuables. Nous terminons cet article en exposant les procédures du vote que plusieurs demandent.

Le vote sera-t-il secret? — OUI!
Comment procédera-t-on le jour de la votation? C'est une question qui nous fut demandée par plusieurs contribuables. Nous donnerons par conséquent, d'après l'article 596, paragraphe "c", le texte des procédures à suivre durant la prise du vote, et ce qu'il exige.

"Au moins un cinquième, si le nombre des électeurs municipaux, propriétaires d'immeubles, résidant dans la municipalité, est au-dessous de 1,000.

"En outre, le règlement doit avoir été approuvé par une majorité d'au moins les deux tiers en nombre et en valeur immobilière de tous les propriétaires d'immeubles imposables qui sont électeurs municipaux, résidant ou non dans la municipalité, et qui ont voté."

Un bulletin de vote y indiquant le oui et le non sera donné au voteur suivant modèle :

OUI

NON

Un autre bulletin de vote désignant un montant représentant la valeur apparaissant au rôle d'évaluation, en montants nominaux de 100, 300, 500, 1,000, 5,000, 10,000, etc. Cette mention sera imprimée sur talons. L'officier rapporteur remettra à chaque électeur en outre du bulletin en nombre, des bulletins en valeur pour un montant égal à l'évaluation totale des immeubles imposables des électeurs portés au rôle d'évaluation.

Pour obtenir le cinquième du vote sur 600 voteurs apparaissant au rôle d'évaluation, il faudra qu'au moins 120 contribuables exercent leurs droits de vote.

Il faudra de plus obtenir une majorité des deux tiers en valeur sur l'évaluation totale de ceux qui auront voté.

Par conséquent, si nous établissons un tableau comparatif à un vote, lequel comporterait plus que un cinquième en nombre, sur 600 voteurs,

245 auraient voté pour,
115 auraient voté contre,

vous obtenez 360 voteurs, soit plus de un cinquième des voteurs.

Le même calcul pour les deux tiers en valeur :

245 pour, auraient donné \$580,000.00 en valeur,
115 contre, auraient donné \$200,000.00 en valeur.

Le total de la valeur étant \$780,000.00, les deux tiers de ce montant serait de \$520,000.00, la majorité des deux tiers, le résultat donnerait droit au règlement.

Si, au contraire, 245 "pour" donneraient \$420,000 en valeur, et

(Suite à la page 7)

Funérailles de M. Wilfrid Proulx

(Suite de la page 3)

Gérard Collin; M. Georg.-A. Collin; Mlle Alice Côté, Québec; M. et Mme Edgar Fortin; M. et Mme Thomas Fournier; M. et Mme Gérard Gagné; Famille Paul Gaudreau; M. et Mme Jos. Lizotte, Ste-Anne; M. J.-N.-R. Lespérance; M. et Mme Noël Lemieux, Lévis; M. et Mme Prosper Lord; M. et Mme Paul Mercier; M. et Mme Donat Mainville; M. et Mme Georges Mainville; M. Wellie Beaumont; M. et Mme Numa Beaumont; Famille Henri Bernier; Famille Alphonse Boulet; M. l'abbé Léon Bélanger, Ste-Anne; Boulet & Frères, Enrg.; Mlle Anne-Marie Bernier; Mlle Horace Bélanger; M. Philippe Béchard; Famille Jos.-O. Blouin; M. Yvon Bouchard, Québec; M. et Mme J.-Léonce Cloutier; Mme Alphonse Caron; M. et Mme Edgar Chassé; Kimouski; M. et Mme Téléphère Coulombe; M. et Mme Maurice Collin; M. et Mme Roméo Couillard; Geo.-A. Dionne et son personnel; M. et Mme Louis Fournier; Mme Napoléon et Blanche Blanchet; M. et Mme Emile et Guy Gauthier, Québec; M. et Mme Notaire Hébert; Mlle Claire Jacques; Dr et Mme Lomer Lemieux; Mlle Marie Létourneau, Québec; M. L.-P. Lachance, Beauceville; M. Jules Michon; Famille Olivier Marois; M. et Mme Albéric Marquis; Famille Napoléon Mainville; M. l'abbé Jean-Luc Nicol, Ste-Anne; M. Gédéon Nolin, Québec; M. et Mme J.-L.-A. Normand; M. et Mme Sylvio Nicol; M. Philippe et Conrade Nicol; M. et Mme Lucie nNicol; M. l'abbé Armand Proulx, Beauce; M. Louis Pelletier; M. et Mme Joseph Paré; M. et Mme Arthur Robert, Québec; Mlles Mariette et Marg. Rousseau; M. E.-A. Savary, St-Basile; M. et Mme Armand Tremblay; D. Verdon, Limitée, Québec; M. et Mme Eugène Mainville; M. l'abbé Laurent Nicol, St-Odilon; M. et Mme Joseph Nicol; M. l'abbé Candide Normand, Québec; M. et Mme J.-A.-Narcisse Proulx; M. l'abbé J.-Charles Nicol, Ste-Anne; M. et Mme J.-Eugène Proulx, Québec; M. Napoléon Proulx, Québec; Famille Jos.-A. Proulx; M. et Mme Philippe Roy; Famille Evarice Rousseau; M. et Mme Albert Samson, Québec; Juge Thomas Tremblay, Québec; M. et Mme Hervey Vézina; Mlles Marg. et Antoinette Vézina.

AFFILIATIONS

M. Adolphe Gagné; M. Alfred Pelletier; Lucie et Simonne Tétu; M. Emile Coulombe; Mme Eugène Tondreau; Mlle Madeleine Bernatchez; M. et Mme Camille Couillard; M. et Mme Raoul Gaudreau; Mlle Josephine Corriveau; Mme Arcadius Caron; Mme Alex. Proulx; M. Emile Lemieux; M. Raymond Paré; M. J.-J. Cloutier; M. et Mme André Leclerc; M. et Mme Ludovic Tétu; M. et Mme Edmond Laflamme; M. et Mme Georg.-H. Collin; M. Eug. Blanchet; M. Charles Coulombe; Mme Ludger et Irène Thibeault; M. Alexandre Fournier; M. et Mme Irène Poirier; M. et Mme Georges Marois; Mme Joseph Fournier; Mlle Marie-Ange et Jeanne Caron; Mlle Ernestine Bernatchez; M. Abraham Bacal; Mlle Hélène Deschênes; M. Emile Gagné; M. Roger Boulanger; M. Hector Leclerc; M. et Mme Laurent Fortier; M. et Mme Oscar Fournier; M. et Mme Alexandre Fournier; M. et Mme Georges Lemieux

BOUQUETS SPIRITUELS

Académie Commercial, Québec; Collège des Frères du Sacré-Coeur, Montmagny; M. et Mme P.-E. Gaudreau, Québec; Mlle Anésie Mathurin, Montmagny; Mlle Marie Dugal, Cap St-Ignace; Famille Auguste-C. Dupuis, Montmagny; M. et Mme C.-A. Paradis, Québec; Mme W. Messervier, ainsi qu'un grand nombre de cartes de sympathies.

"Le Courrier de Montmagny" réitére aux membres de la famille en deuil l'expression de ses plus vives condoléances.

Coupons valables jeudi, le 4 avril

SUCRE EA CONSERVES : — Coupons Nos S-1, S-2, S-3, S-4 et S-5;

BEURRE : — Coupons R-1 à R-5 inclusivement;

VIANDE : — Coupons M-29 à M-31 inclusivement.

Tous les coupons ci-haut mentionnés sont valables jusqu'à ce qu'on les déclare officiellement non-valables.

QUAND VOUS
ACHETEZ DES
CIGARETTES,
DITES
SIMPLEMENT:

"Un paquet
d'Sweet,
s'il vous plaît"



CIGARETTES SWEET CAPORAL

"La forme la plus pure sous laquelle le tabac peut être fumé"

LES CROIX DE CHAIR

NOTE: Une erreur typographique a été commise dans notre précédent numéro du 9 mars annonçant le prix à \$0.50. Le prix de ce volume est de \$1.25.

On apprécie mieux les services rendus par les banques à charte

Il y a près de dix ans déjà que les banques à charte du Canada ont inauguré un service de Relations Extérieures; et, depuis cette époque, les banques semblent avoir adopté comme principe que le meilleur moyen de conserver la place importante qu'elles occupent dans la vie économique du Canada est de renseigner la population le mieux possible à leur sujet. Voilà pourquoi une forte campagne de publicité est faite chaque année. Les annonces sont publiées non seulement dans les quotidiens, mais aussi dans les hebdomadaires, qui on le sait, jouent un rôle de premier plan dans le domaine de l'opinion publique. Ces annonces mettent en lumière les services de toutes sortes rendus par les banques aux commerçants et à la population en général, et elles paraissent dans un bon nombre d'hebdomadaires.

C'est un fait reconnu que, grâce à ces campagnes de publicité, les nombreux lecteurs des hebdomadaires sont aujourd'hui infiniment mieux renseignés sur le fonctionnement de notre système bancaire qu'ils ne l'étaient il y a 8 ou 9 ans. A cette époque, les banques étaient en butte à toutes sortes de critiques mal fondées; ces critiques sont aujourd'hui presque en-

tièrement disparues, et il est manifeste que notre système bancaire est maintenant mieux connu et mieux apprécié par la population en général. Les banquiers canadiens ont droit à notre admiration

pour l'intelligence avec laquelle ils ont su faire face à la situation et pour l'habileté avec laquelle le système bancaire fut exposé et expliqué au cours de ces campagnes de publicité. La nouvelle campagne de 1946 aura sûrement l'approbation de la population, à en juger par la première annonce qui vient d'être publiée.

(Canadian Statesman, Bowmanville, Ont.)

Toutes personnes qui, pour une raison ou pour une autre, ne peuvent pas se procurer du lait pasteurisé, devraient le pasteuriser elles-mêmes. La Ligue canadienne de santé, 914 édifice Sun Life, Montréal, leur fournira une méthode simple et facile de pasteuriser le lait à la maison.

Sucre pour confitures

La Commission des Prix et du Commerce en Temps de Guerre a annoncé il y a quelques jours que la première moitié de l'allocation de dix livres de sucre pour confitures sera mise à la disposition des consommateurs le 2 mai prochain, alors que les coupons de sucre-conserves S-8 à S-12 deviendront valables. La seconde moitié de l'allocation sera disponible le 4 juillet prochain, lorsque cinq coupons de sucre-conserves, numérotés S-17 à S-21, deviendront valables. Ces dix coupons sont un supplément aux deux coupons "S" réguliers qui

deviennent valables chaque mois en mai, juin et juillet.



ARBRES FRUITIERS

Assortiment complet de variétés de Pommiers No 1 d'été, d'automne et d'hiver, aussi Gadelliers (rouges, noirs et blancs), Groschillers, Vignes à raisin, Bleuets cultivés (myrtilles), Framboisiers et Fraisières.

Liste de Prix sur demande

28 Téléphone *LANCASTER 4191

W. H. PERRON & CIE
GRAINETIERS & PÉPINIÉRISTES
935 BLVD ST LAURENT, MONTREAL

NOUS PARLONS AUSSI DE

Votre "Demain" à Vous...

Des milliers de jeunes Canadiens—nos fils, nos frères, nos époux—reviennent de la guerre vers ce qui promet d'être un heureux "demain" . . . un demain pour la réalisation duquel plusieurs ont donné leur vie.

Ce "demain", peut-être ne se réalisera-t-il jamais si nos dépenses futiles, immodérées, provoquent l'inflation . . . si nous ne tempérons pas nos désirs . . . si les idées bizarres et les étranges concepts semés parmi nous ne sont pas prudemment étudiés et modérés pour satisfaire à nos véritables intérêts.

Seul, l'homme modéré en toutes choses peut connaître les joies réelles et goûter les véritables plaisirs d'une existence enviable.

La Maison Seagram suggère que nous pensions à demain, et que nous soyons modérés en toutes choses.



LA MAISON SEAGRAM

Les hommes qui pensent à demain observent aujourd'hui la modération!

Brûleurs à l'huile

SILENT GLOW — A. B. C. — Mèches, cruches et accessoires. Aussi réservoirs de 250 gallons et plus. Livraison immédiate. Prendrai commande pour livraison future.

Au lieu d'acheter votre brûleur d'un vendeur, votre huile de chauffage d'un autre, et de faire entretenir votre brûleur par un troisième, d'une simple transaction vous bannissez tous vos soucis au sujet du chauffage.

Vendus par: JOS. PARADIS, C. P. 351, — 73, du Dépôt, Montmagny, P. Q. Tél.: 138.

Hommes demandés

Voici votre chance! La plus ancienne et la plus formidable Compagnie au monde, se spécialisant dans la vente de nécessités quotidiennes, a quelques ouvertures pour hommes agressifs et ambitieux. Splendide revenu dès la première journée — produits avantageusement connus — clientèle établie. Si vous jouissez d'une bonne réputation et possédez un équipement de voyage, vous êtes notre homme. Pouvons financer vos débuts. Pour plus amples détails, écrire à: La Compagnie J. R. Watkins, 2177, rue Masson, Montréal, No. 34, Dépt. Q-M-7B.

CE SOIR UNE OU DEUX
ROBOL
POUR LA
Constipation
RESULTAT
DEMAIN MATIN
25¢ LA BOITE



SOYEZ FORTS

SI VOUS SOUFFREZ DE:
FAIBLESSE, COURBATURES,
NERVOSITÉ, ÉPUISEMENT,
FATIGUE HABITUELLE,
MANQUE D'APPÉTIT...

Prenez Les PILULES MORO

1535, ST-DENIS, MONTRÉAL

L'UNITÉ SANITAIRE DE MONTMAGNY

Principales activités : —
LUNDI 8 avril : —
Montmagny : Examen scolaire.
Cap St-Ignace : Cours aux dames et jeunes filles.
MARDI 9 avril : —
Montmagny : Clinique dentaire, Examen scolaire.
MERCREDI 10 avril : —
Montmagny : Examen scolaire
Saint-François : 2 à 3 h. 30, clinique de bébés.
JEUDI 11 avril : —
Montmagny : Clinique de bébés à l'Unité Sanitaire.
VENDREDI 12 avril : —
Montmagny : Clinique dentaire.
F. A. DUMAS M. H.D.

VOUS QUI SOUFFREZ DE SINUSITE. Voici Un Soulagement Rapide!

Quelques gouttes seulement soulagent l'enclassement — facilitent la respiration — apportent le bien-être.



C'est merveilleux comme le Va-tro-nol dissipe la congestion des voies nasales—donne aux sinus la possibilité de se vider. Ces excellents résultats sont dus à ce que le Va-tro-nol est une médication particulière, qui agit au siège même du mal—pour soulager la congestion douloureuse, et faciliter la respiration. Faites-en l'essai—**VICKS VA-TRO-NOL** Mettez-en quelques gouttes dans chaque narine.

une augmentation d'environ 4 cts Les nouveaux prix sont entrés en la piste, pour le consommateur, vigueur le 1er avril.

SAINT-PIERRE

FUNÉRAILLES DE M. ALPHONSE LÉTOURNEAU. — Un beau témoignage d'estime a été rendu le 20 mars dernier à M. Alphonse Létourneau, décédé subitement le 16 mars, à l'âge de 67 ans et 7 mois. Il était l'époux de dame Diana Proulx.

Ses funérailles ont eu lieu en l'église de St-Pierre à dix heures et 30, en présence d'une foule nombreuse de parents et d'amis.

C'est M. l'abbé Charles Létourneau, aumônier du couvent de Charlesbourg, neveu du défunt, qui fit la levée du corps et le service fut chanté par M. l'abbé Jules Racour, curé de la paroisse, assisté de MM. les abbés Léo Roberge, vicaire à Cap St-Ignace, comme diacre, et Chs Létourneau, comme sous-diacre. Au chœur, M. l'abbé J.-P. Huot.

La chorale paroissiale a fait entendre avec brio la messe de requiem. Mme E. Talbot touchait l'orgue.

Les porteurs de la dépouille mortelle étaient MM. J.-Amédée, Roland, Adéodat et Armand Létourneau, J.-P. Fournier et Philippe Lepage. Les porteurs d'honneur : MM. Maurice et Jos.-A. Proulx, Alfred St-Pierre et Ph. Simonneau, tous neveux du défunt. M. Pierre-D. Létourneau portait la croix. Le char funèbre était conduit par M. Chs-Eug. Baillargeon.

Conduisaient le deuil, ses gendres : MM. Augustin Lamonde et Léo Coulombe; ses petits-fils, Alphonse et Roger Lamonde, Gaston et Jean-Pierre Coulombe; ses frères : MM. Hidelbert et Anthime Létourneau, ses beaux-frères : MM. Adolphe Baillargeon, Philippe Simoneau, Alfred St-Pierre, Albéric Deschênes, Alphonse, Narcisse, Joseph et François Proulx; ses neveux : Chs-A. et Laurent Simoneau, Armand Proulx, Lucien Létourneau, Paul-Emile Proulx, R. Létourneau, Joseph Baillargeon, Louis et Fortunat Fournier, Eug. Létourneau.

Parmi l'assistance, on remarquait : MM. Alex. Roy, Amédée et Alph. Morin, Numa et Gustave Beaumont, Armand Gamache, Hidre Proulx, Jos. Pigeon, J.-E. L'Espérance, Édouard Pigeon, René Pelletier, Jos. Lapointe, Jos. Lislois, Jos. Boulanger, J.-A.-N. Proulx, Léonce Cloutier, Pierre F. Létourneau, J.-A. Boucher, Amédée Després, N. Ouellet, Jos. Létourneau, Jean Létourneau, Jos. et P.-E. Thibault, Amédée Blais, Joseph, Charles et Paul Coulombe, W. Lynch, Maurice Talbot, Zottique Proulx, Emile Proulx, Philias Proulx, René Collard, le notaire Georges Hébert, Alph. Collard et plusieurs autres.

L'inhumation s'est faite au cimetière paroissial. La maison C.-H. Dubé, de Montmagny, avait la direction des funérailles.

Nos plus vives condoléances à la famille en deuil.

Prix de la mélasse importée

OTTAWA. — D'accord avec la politique générale de réduire les subventions chaque fois qu'il est possible, la Commission des Prix et du Commerce en Temps de Guerre annonce qu'on a réduit de

deux-tiers, la subvention que l'on verse maintenant sur la mélasse importée des Barbades.

Pour compenser cette réduction la Commission autorise des prix plus élevés en gros. Il en résultera

CONNAISSEZ MIEUX LE QUÉBEC...



Le tissage de la ceinture fléchée traditionnelle



Connaissez-vous le Québec? Savez-vous, par exemple, que la ceinture fléchée est encore tissée à la main de nos jours? L'origine de cette parure pittoresque remonte à la fin du dix-huitième siècle alors qu'elle fut introduite à l'Assomption, comme moyen d'identification des représentants de compagnies de fourrures concurrentes. De longueurs et de largeurs variées, avec frange à chaque bout, cette ceinture est tressée à la main avec de la laine dure et forte suivant un patron fixé par la tradition. C'est un objet de beauté fort recherché des collectionneurs et des musées.

La ceinture fléchée n'est qu'un des produits d'artisanat régional que le gouvernement a encouragé, en établissant 18 écoles et 22 centres d'enseignement professionnel. Des expositions bien réussies ont attiré l'attention des étrangers sur ces produits qui se vendent facilement dans les grands magasins.

Voici donc une autre preuve de projets pro-

pres à inspirer l'entérêt mutuel et partant le respect mutuel, contribuant ainsi au but commun qui fera du Canada une des grandes nations du monde.

LE QUÉBEC ÉDIFIE POUR L'AVENIR

En 1608, Samuel de Champlain arrivait à Québec avec les premiers colons. Aujourd'hui, la population du Québec se chiffre à 3,000,000 d'âmes, son commerce de détail annuel à \$800,000,000. Le Québec l'emporte sur toutes les autres provinces dans les domaines de l'énergie hydro-électrique, des textiles, du bois, du papier-journal, de la chaussure, du tabac transformé, de l'amiante et de l'aluminium. Les ressources naturelles, l'agriculture et le transport y sont sagement développés. Et maintenant, le Québec, dont le peuple est si profondément attaché au pays, se prépare à partager avec ses provinces soeurs, un brillant et glorieux avenir.



SAUVONS LA FAMILLE PAR L'ÉDUCATION

PAINKILLER

EN USAGE DEPUIS PRES DE 100 ANS

Le meilleur remède de famille

SERVEZ-VOUS EN POUR CRAMPES & REFROIDISSEMENTS FAITES-EN USAGE POUR ENTORSES, CONTUSIONS, ETC.

SOYEZ FIERS DU QUÉBEC—C'EST UNE PARTIE DE VOTRE PAYS

GARDEZ VOS OBLIGATIONS DE LA VICTOIRE

Le meilleur placement que vous puissiez faire au Canada

O'keefe's BREWING COMPANY LIMITED



LE COMBLE DU PLAISIR!

IL N'Y A PAS DE MEILLEUR BREUVAGE GAZEUX
"Pepsi-Cola" est la marque enregistrée au Canada de Pepsi-Cola Company of Canada, Limited.

Les contribuables de la ville...

(Suite de la page 4)

que 115 "contre" donneraient \$360,000.00 en valeur, les deux tiers n'ayant pas été obtenus, il ne serait pas permis à la ville d'appliquer le règlement. Il manquerait \$100,000.00.

0-0-0-0-0

Le règlement d'emprunt présenté par la ville aux contribuables se chiffre à \$180,000.00. Le prix d'achat est de \$175,000.00. Les \$5,000.00 figurant en plus serviraient aux dépenses encourues aux fins d'impression de débetures, de transactions et le financement de la vente des obligations, etc., la balance retournant au trésor.

Le taux d'intérêt sera de 3%. Dans vingt ans, il en coûtera, avec les intérêts et le capital de remboursement, \$242,007.00.

Nous prions tous les propriétaires qui auraient droit d'exercer un droit de vote et qui ne figurent pas au rôle d'évaluation de se rendre s'inscrire à l'hôtel de ville en apportant les pièces justifiant leurs droits, d'ici la prochaine séance du Conseil, laquelle aura lieu le 11 avril. Il faut dans chaque cas qu'une résolution soit passée motivant chaque changement de nouveaux propriétaires ne figurant pas sur le rôle d'évaluation. La votation se faisant, bien entendu, sur l'ancien rôle, le nouveau n'ayant pas encore été amolgué. Le Conseil a le pouvoir de porter au rôle les nouveaux propriétaires, mais ne peut fixer le montant de l'évaluation dans les cas où seulement une partie d'une propriété a changé de propriétaire.

Nous croyons que les explications aussi précises qu'il nous a été possible de donner, cette semaine, apporteront quelques éclaircissements. Dans notre numéro de la semaine prochaine nous reviendrons sur cette question en y apportant d'autres détails. Nous prions cependant tous les contribuables d'étudier cette affaire en y donnant toute l'attention qu'elle mérite. L'affaire est assez importante pour y penser sérieusement.

Religieuses à l'honneur

On relève les noms, dans la liste des récompenses pour actes de courage et de dévouement parue au Journal Officiel du 12 mars, de Mme Godard, en religion Soeur Jeanne; Mme Hélié, en religion Soeur Joseph; Mme Legoutte, en religion Soeur Anselme; Mme Lemoine, en religion Soeur Gertrude; Mme Meron, en religion Soeur Léa; toutes religieuses hospitalières à l'hospice de Percy (Manche), qui reçoivent la médaille de bronze pour leur héroïque dévouement lors du débarquement allié.

CADEAUX AGRÉABLES



GRAND CHOIX DE

MONTRES POUR DAMES ET MESSIEURS

\$6.00 à \$100.00

ARMAND COTE

BIJOUTIER

Rue St-Thomas

--

Montmagny

Chez les Editeurs

AUX EDITIONS MARQUIS, Ltée
19, rue St-Thomas,
Montmagny, P. Q.

- Suggestions pour la IVe République par F. Corcos .. \$1.25
- Limites à l'Homme, par F. nand Corcos .. \$1.25
- Le Miracle de St-Damien, par Alphonse Desilets .. \$1.25
- Un Voyage au Saguenay, (illustré), par Camille Pacreau .. \$1.50
- Les Croix de Chair, Chronique sanatoriale, par Charles E. Harpe .. \$1.25
- Miss Téria, Tome I .. \$0.50
- Miss Téria, Tome II, Du sang sur une fleur .. \$0.50
- Miss Téria, Tome III, Son Homme .. \$0.50
- Miss Téria, Tome IV, Gosse de Gosse .. \$0.50
- Miss Téria, Tome V, Une du Trottoir .. \$0.50

AUX EDITIONS VARIETES
1410, rue Stanley,
Montréal, P.Q.

- Roman, par Jean Fayard .. \$1.50
- par la poste .. \$1.60
- Deuxième Bureau, par Charles Robert-Dumas, .. \$0.75
- par la poste .. \$0.85
- Geneviève de Brabant, par le chanoine Sermid .. \$0.75
- par la poste .. \$0.85
- Le secret de Mlle Stanger-son, par Gaston Leroux .. \$0.50
- par la poste .. \$0.60
- L'usine fatale, par Charles Robert-Dumas .. \$0.75
- par la poste .. \$0.85
- La monnaie de plomb, par Jacques de Lacroix, de l'Académie Française .. \$1.25
- par la poste .. \$1.35
- Le démon du bien, par Henry de Montherlant .. \$1.25
- par la poste .. \$1.35

Sauvons la famille par l'éducation

T'AS PAS?



T'AS PAS DÉJÀ SOMBRE DANS LE DÉCOURAGEMENT EN CONSTATANT, PAR TON LIVRET DE BANQUE, QUE TON COMPTE EST À PEU PRÈS À SEC



MAIS VOILÀ QUE TA FEMME S'AMÈNE TOUTE JOYEUSE, BRANDISSANT DANS CHAQUE MAIN DES LIASSES DE CERTIFICATS D'ÉPARGNE ACHETÉS DURANT LA GUERRE



ET LORSQUE TU AS FINI DE COMPTER LES CERTIFICATS, TU CONSTATES NON SANS SATISFACTION, QUE TU AS AMASSÉ LÀ UN JOLI MAGOT



T'AS PAS ALORS RETROUVÉ TOUT TON ENTHOUSIASME ET ÉPROUVÉ LE DÉSIR DE DANSER DE JOIE ?

CONTRIBUTION DE LA

BRASSERIE **BLACK HORSE** DAWES

EXAMEN DE LA VUE

AJUSTEMENT DES VERRES
REPARATION DE LUNETTES

Emmanuel Gobeil

B. A. B., Phi., O. D., Optométriste.

Spécialiste en examen de vue est à son bureau tous les jours de la semaine, de 9 h. à 12 h. et de 2 h. à 6 h. — Les mercredi, vendredi et samedi soir de 7 heures à 9 heures.

RUE SAINT-JEAN-BAPTISTE — Tél. : 43
AU-DESSUS de la PHARMACIE BERGERON

Nouvelles Sociales

—Les sergents Paul Belley, R. 22e R., et Guy Biron, du Corps des parachutistes canadiens, étaient de passage à Montmagny cette semaine.

—M. Richard Cloutier, de Neuville, était de passage parmi nous la semaine dernière.

—Mme Sylvio Nicole, de Giffard, Mlle Céline Nicole et Mlle Rollande Tremblay, de Québec, étaient de passage en fin de semaine chez M. et Mme Jean-Paul Tremblay.

—M. Auguste Blouin, de Chicoutimi, M. le Dr et Mme Wilfrid Leahy et leurs fils, MM. Marc et Paul-André Leahy, Mme Arthur Bernier, M. Sergius Bernier, de Québec, Mme Léo Dugal, de Grand

Mère, Mme Arthur Blouin, de Montréal, étaient à Montmagny au commencement de la semaine à l'occasion des funérailles de Mme J.-B. Blouin.

—Mme Raymond Baril, de Québec, a passé la fin de semaine en notre ville, l'hôte de la famille Emile Boulanger.

—Mlle Cécile Royer, d'Ottawa, a passé quelques jours parmi nous, l'invitée de la famille Emile Gaumont.

—M. Cyprien Grosseau, de Plessisville, était de passage en notre ville au cours de la semaine, en voyage d'affaires.

—M. Robert Bernier était de passage à Québec en fin de semaine.

—Mme C. Legendre, de Vaudreuil, a passé quelques jours en promenade en notre ville, l'hôte de sa mère, Mme Jos. Lemieux.

—M. et Mme Bernard Pouliot, de Québec, ont rendu visite à des parents ces jours derniers.

DE RETOUR

Le docteur Paul Bigué est de retour à son bureau, après un voyage d'études de plusieurs mois.

— Médecine générale. — Rayons "X" — Yeux, oreilles, nez, gorge.

AVIS

A partir du mois de mai le bureau de M. Emmanuel Gobeil, spécialiste de la vue, sera à 44, rue St-Jean-Baptiste où demeure actuellement le Dr J.-L. Lavallée.

Montmagny Furniture

Les officiers du Syndicat National Catholique des employés du Meuble de Montmagny se sont organisés pour qu'un cadeau soit présenté au Rév. Père Lelièvre, à l'occasion de sa fête.

Si l'on se rend compte du petit groupe de syndiqués de cette association, il y a lieu de croire que le résultat de la collecte fut des plus satisfaisants.

Au nom du Rév. Père Lelièvre et en leurs noms les officiers remercient sincèrement le personnel du bureau et les donateurs.

Gérard Cloutier, prés.

Tél., Bureau : 7253 Tél., Résidence : 2-3677

Edouard LAVERGNE, B.A., L.L.L.

— Avocat —

327, Rue St-Joseph, Québec.

Bureau à Montmagny, 62, rue St-Jean-Baptiste — le lundi

Bureau à St-Paul de Montmagny — le dimanche.

Montmagny — Tél. : 347.

- Avez-vous pensé à la protection de votre famille ?
- Votre maison, vos meubles, sont-ils suffisamment protégés ?
- Avez-vous des assurances sur votre automobile ?

Voilà autant de questions auxquelles vous devez répondre

Passez à mon bureau ou téléphonez-moi. Je vous aiderai à résoudre vos problèmes d'assurances.

PHILIPPE ROY

Représentant les meilleures compagnies d'assurances.

Rue St-Jean-Baptiste. — Tél. : 92. Rés. : 240, Montmagny.

NAISSANCES

—Le 31 mars a été baptisée Marie-Gertrude-Adrienne-Marcelle, enfant de M. et Mme Léopold Gaumont (Cécile Demers). Parrain, M. Adrien Demers, oncle de l'enfant; marraine, Mlle Gertrude Demers, tante de l'enfant.

—Le 1er avril a été baptisée Marie-Marguerite-Gertrude-Claire, enfant de M. et Mme Marc Béchard (Gabrielle Lussier). Parrain et marraine : M. et Mme Eugène Roy, de Sherbrooke, représentés par M. et Mme Marcel Létourneau.

—Le 2 courant a été baptisée Marie-Huguette-Andrée-Berthe née l'avant-veille, enfant de M. et Mme Irénée Hudon (Jeanne La Pointe). Parrain et marraine : M. et Mme Jean Savard, I.C., de St-Pascal, oncle et tante de l'enfant.

—Le 3 avril a été baptisé Joseph-Florian-Richard, né le même jour, enfant de M. et Mme Joseph-Ernest Coulombe (Rachel Morin) Parrain et marraine : M. et Mme Florian Coulombe, oncle et tante de l'enfant.

SEPULTURES

—Le 1er avril a été chanté le service funèbre de M. Wilfrid Proulx, négociant en gros, époux de dame Rosalie Côté, décédé le 28 mars, à l'âge de 76 ans, 1 mois.

—Le 2 avril eurent lieu les funérailles de dame Georgiana Bernier, épouse de feu le Dr Benjamin Blouin, décédée le 29 mars, à l'âge de 93 ans et 5 mois.

—Le 3 avril a été inhumée Mlle Léontine Caron, fille de feus M. et Mme Urbain Caron (Julienné Thérberge), décédée le 31 mars, à l'âge de 76 ans et 1 mois.

Funérailles de Mme J.-B. Blouin

Mardi, 2 avril, à 10 h., ont eu lieu les imposantes funérailles de Mme Georgiana Bernier, veuve du docteur J.-Benjamin Blouin, décédée à Montmagny, le 29 mars dernier, à l'âge vénérable de 93 ans et 5 mois.

M. le chanoine Aug. Lessard, V. F., curé de la paroisse, fit la levée du corps. Le service fut chanté par M. l'abbé Fernand de Varennes assisté de MM. les abbés Gérard Gariépy, vicaire à Montmagny, et Léo Blanchet, eccl.

M. Ludovic Tétu, neveu de la défunte, portait la croix. Les rubans du rap mortuaire étaient tenus par mesdames Joseph Paré, Edmond Lafamme, Willie Paquet et Jos.-A. Tremblay.

La défunte appartenait au Tiers-ordre de S. François. Elle était membre de la confrérie des dames de la Sainte-Famille dont elle fut la présidente fondatrice, charge qu'elle remplit au delà de trente-cinq ans.

Mme Blouin laisse dans le deuil ses beaux-enfants : Soeur Marie-Elise Blouin (Edmée), des Soeurs de la Charité de Mme Seton, Greensburg, Pa., Mme Dr W. Leahy (Adine), de Québec, M. Auguste Blouin, de Chicoutimi, Mme Art. Blouin, de Montréal, M. le Dr Leahy, plusieurs neveux et nièces, en particulier Mlle Anne-Marie Bernier avec qui elle demeurait.

A la famille en deuil, nos plus vives condoléances

Wilfrid Proulx Enregistré

La succession de M. Wilfrid Proulx avise toute sa clientèle de Montmagny et de l'extérieur, qu'elle continue le commerce en gros de M. Wilfrid Proulx, tel qu'existant antérieurement et qu'elle continuera à donner un service court et pressé.

Le commerce se continuera sous le nom de : Wilfrid Proulx Enregistré, avec le même personnel existant avant ce jour.

WILFRID PROULX ENREGISTRÉ

J.-A. Labrecque DIRECTEUR DE FUNERAILLES

— 4, rue St-Joseph —
Tél. 363 ou 342.

Ancienne direction de M. Maurice Collin

Raymond Paré

COMPTABLE

- Assurance-incendie.
- Calcul, Impôt sur le Revenu.
- Vérification.
- Exécution testamentaire.

31, rue De la Gare, Montmagny, — Tél. : 261, — B. P. 212

Le Timbre de Noël 1945

La campagne du Timbre de Noël 1945 est maintenant terminée. Le rapport final a été transmis à qui de droit au début de mars.

Nous sommes heureux de publier le montant souscrit par chaque paroisse du comté.

Saint-Thomas et Montmagny	\$ 977.88
C. de ville Montmagny	500.00
Conseil de St-Thomas	250.00
	\$1,727.88
Cap St-Ignace	\$ 159.68
Conseil municipal	25.00
	\$ 184.68
Saint-François	\$ 114.30
Saint-Pierre	\$ 119.59
Conseil municipal	10.00
	\$ 129.59
Saint-Paul	\$ 51.71
Conseil municipal	50.00
	\$ 101.71
Berthier	\$ 36.60
Conseil municipal	10.00
	\$ 46.60
St-Fabien de Panet	\$ 29.10
Conseil municipal	10.00
	\$ 39.10
Ste-Apolline de Patton	\$ 25.39
Lac Frontière	\$ 18.25
Ste-Euphémie	\$ 17.40
S.-Lucie de Beaugard	\$ 15.48
Saint-Just de Bretenières	\$ 20.60
N.-D. du Rosaire	\$ 31.51
Conseil municipal	25.00
	\$ 56.51
Ils-aux-Grues	\$ 90.00
Conseil municipal	10.00
	\$ 100.00
D'amis de Bellechasse	\$ 14.00
Sainte-Louise	\$ 10.00
Montant total	\$2,620.69

Le Comité d'organisation remercie cordialement toutes les personnes qui lui ont aidé à me-

Extermination des Juifs

A la fin de 1939, il y avait en Europe 9 millions et demi de Juifs. Le 31 décembre 1945, il en restait 3 millions et demi.



A VENDRE. — A prix d'aubaine 1 robe de soirée en tulle blanc, grandeur 14 ans; 1 paire de souliers de soirée, pointure 5 1/2. 1 costume tailleur gris grandeur 14 ans; et aussi lit bas d'enfant avec bureau. Appelez No Tel. : 212.

A VENDRE. — Jument noir de 7 ans, pesant environ 1300 livres. S'adresser à W. Proulx, Enrg., Montmagny.

A VENDRE. — Une fournaise à eau chaude pouvant s'adapter à un chauffage à l'huile. S'adresser à Philippe Michaud, Tél. : 284, rue Ste-Marie, Montmagny.

MAISON A VENDRE. — Maison à vendre située, 19 rue Jacques-Cartier. Libre actuellement. S'adresser à Mme Pierre Corriveau, Tél. 57-W, quartier industrielle, Montmagny.

A VENDRE. — Propriété à vendre. Bonnes conditions. Deux logements. Avec grand terrain. Près de la gare. S'adresser à M. Arsène Coulombe, Montmagny, Station.

On demande

Jeune fille demandée comme commis. Pour plus amples renseignements écrire à C. P. 54, Montmagny.

ner à bien cette campagne. Le beau succès remporté est dû à la générosité des souscripteurs et au bon et intelligent travail des aides bénévoles dont le dévouement a été admirable.

Tél. : 53 Rayon X
Dr Jean-Luc Lavallée,
B.A., L.D.S., D.D.S.
—Anesthésie au gaz—
Chirurgien-Dentiste
44, Rue St-Jean-Baptiste,
Montmagny.

ROBERT DORVAL arpenteur - géomètre

Etablissement de ligne. — Bornage. — Subdivision et cadastrage de lots. — Certificats. — Lignes de limites, etc., etc.

Edifice "Le Peuple" Téléphone 73
64, rue du Dépôt. — — Montmagny.

GARAGE A. DUMONT

Représentant de :
International Harvester Co. Ltd.
46, Rue St-Louis, Lévis, P. Q.
Téléphone : zone 5-180

Si vous avez l'intention d'acheter un camion neuf, venez, et nous formulerons votre demande de permis pour l'achat d'un camion.